



COMPTE - RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 21 mars 2017

Le 21 mars 2017, à dix-sept heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DUCOULOMBIER, Maire.

Étaient présents : M. DUCOULOMBIER – Mme AUDIGIE - M. BERTY - M. BREARD - Mme DESLEUX - Mme FRENEHARD - Mme GESLAIN - M. HEBERT - Mme JOLIMAITRE - M. JUMEL- M. LEMOIGNE - Mme. LEMULLOIS - M. RIOUAL- Mme SALMON-DUCOULOMBIER – M. TANCREZ –

Absents excusés : Mme GALLIER (pouvoir à Mme AUDIGIE)- Mme MARTEAU –M. MORIN (pouvoir à M. TRANQUART
Mme DESLEUX a été nommée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil du 28 février 2017

L'assemblée approuve le compte rendu du conseil municipal du 28 février 2017 à l'unanimité.

Mme AUDIGIE rappelle que l'engagement d'afficher les plans de l'avant-projet sommaire des travaux des rues Foch et Canet a été pris.

N°14/2017 Élection du Président de séance pour le vote des comptes administratifs

Vu l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, stipulant que « dans les séances où le Compte Administratif du Maire est débattu, le Conseil Municipal élit son Président » et que le Maire « doit se retirer au moment du vote ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité désigne Monsieur JUMEL pour présider la séance lors de l'adoption des Comptes Administratifs des budgets Commune, location immobilière - Casino et ZA route de Tailleville de l'exercice 2016.

Monsieur le Maire donne la parole à M. JUMEL, 1^{er} adjoint en charge des moyens pour présenter les comptes administratifs 2016 et les budgets primitifs 2017 (cf. annexe).

N°15/2016 Budget principal – Compte Administratif 2016

Monsieur le Maire, Jean-Paul DUCOULOMBIER, présente au Conseil Municipal le compte administratif de l'exercice 2016 du budget principal de la commune :

Budget communal				
Fonctionnement				
	Prévisions	Réalisations	Résultat antérieur	Total
Dépenses	5 375 964,24 €	4 739 630,57 €		4 739 630,57 €
Recettes	6 557 049,42 €	5 401 541,82 €	75 173,04 €	5 401 541,82 €
Résultat courant				661 911,25 €
Résultat cumulé				737 084,29 €
Investissement				
	Prévisions	Réalisations	Résultat antérieur	Total
Dépenses	5 993 665,21 €	4 212 938,37 €		4 212 938,37 €
Recettes	6 064 665,21 €	5 391 020,61 €	254 977,88	5 391 020,61 €
Résultat courant				1 178 082,24 €
Résultat cumulé				1 433 060,12 €

Monsieur le Maire sort de la salle et laisse la présidence du Conseil Municipal à Monsieur Bruno JUMEL, désigné à cet effet.

Vu l'avis favorable de la commission des moyens du 16 mars 2017 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le compte administratif 2016 du budget principal de la commune tel que présenté.

A l'occasion de la présentation des comptes de l'année 2016, M. BREARD indique que le niveau de dépenses quotidiennes évoqué est généré par le service rendu à la population. Il souhaite que le budget de chaque service soit évalué et présenté.

M. TANCREZ constate que les charges de personnel sont très élevées. Il félicite le travail de la commission de moyens dirigée par B. JUMEL.

M. JUMEL indique par ailleurs que la commune procédera au rattachement des charges et des produits à l'exercice et proposera le vote du budget au conseil avant le 31 décembre de l'année N-1.

N°16/2017 Budget Principal - compte de gestion 2016

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DUCOULOMBIER,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2016,

Après s'être assuré que le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Vu l'avis favorable de la commission des moyens du 16 mars 2017 ;

Considérant qu'aucune anomalie n'a été révélée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par Monsieur Antoine ROSSI, receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

N°17/2017 Affectation du résultat budget communal 2017

Après que le Compte administratif ait été approuvé, Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire d'affecter les résultats du compte administratif 2016 du budget principal 2017 de la commune.

Vu l'avis favorable de la commission des moyens du 16 mars 2017 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité affecte le résultat de fonctionnement 2016 comme suit :

- 134 230,02€ au compte 1068 d'investissement – excédents de fonctionnement capitalisés.
- 602 854,27€ au compte 002 de fonctionnement – excédent de fonctionnement reporté.
- l'excédent d'investissement de 1 433 060,12€ étant inscrit d'office au compte 001 d'investissement – excédent d'investissement reporté.

N°18/2017 Contributions directes - vote des taux d'imposition 2017

Les bases d'imposition 2017 sont revalorisées comme indiqué ci-après :

TAXES	BASES 2016	BASES PREVISIONNELLES 2017
- d'habitation	5 383 248	5 494 000
- foncière des propriétés bâties	3 252 369	3 277 000
- foncière des propriétés non bâties	46 248	40 400

Il est proposé au Conseil Municipal de diminuer les taux de la façon suivante

	Taux 2016	Taux 2017
Taxe d'habitation	12,73%	11,71%
Taxe Foncière bâtie	23,98%	22,54%
Taxe Foncière non bâtie:	35,88%	33,01%

Le tableau ci-dessous permet de déterminer le produit fiscal.

Vu l'avis favorable de la commission des moyens du 16 mars 2017 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité fixe les taux d'imposition comme suit pour l'année 2017 :

TAXES	BASES D'IMPOSITION PRÉVISIONNELLES 2017	TAUX D'IMPOSITION 2017	PRODUIT FISCAL
- d'habitation	5 494 000	11,71%	630 378
- foncière des propriétés bâties	3 277 000	22,54%	733 084
- propriétés non bâties	40 400	33,01%	15 266
Total du Produit fiscal de référence			1 378 728

M. le Maire explique que cette baisse des taux d'imposition est un geste éminemment politique qui fait suite aux efforts demandés à chaque Saint-Aubinais. Cette baisse peut aujourd'hui être proposée tout en préservant les projets de la municipalité.

N°19/2017 Budget Principal – budget primitif 2017

Les crédits inscrits au budget primitif 2017 sont répartis comme suit :

Dépenses			Recettes		
Ch. 011	Charges Gales	707 310	Ch. 70	Produits des services, du domaine	91 100
Ch. 012	Personnel	1 364 000	Ch. 73	Impôts et taxes	2 072 331
Ch. 65	Autres charges	366 135	Ch. 74	Dotations, subventions	548 000
Ch. 66	Ch. Fin.	210 000	Ch. 75	Autres produits de gestion	93 000
Ch. 67	Charges exceptionnelles	31 000	Ch. 013	Atténuations de charges	40 000
Ch. 68	Provisions		Ch. 76	Produits financiers	98 542
Ch. 022	Dépenses imprévues.	183 269	Ch. 77	Produits exceptionnels	0
	Opérations d'ordre (amortissements et opérations de cessions)	225 113	Ch. 042	Opérations d'ordre (travaux en régie et amortissements subventions)	41 000
Ch. 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0	Ch. 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0
Ch. 023	Virement SI (10400)	500 000	002.	Excédent de fonctionnement reporté	602 854
		3 586 827			3 586 827
Dépenses			Recettes		
Ch.20	Immo. Incorporables	10 000	Ch. 10	Dotations (FCTVA, TLE)	47 000
Ch. 21	Achat matériel et mobilier	210 294	Ch. 1068	Excédents de F capitalisés	134 230
Ch. 23	Travaux, installations	2 299 285	Ch. 13	Subventions	162 943
Ch. 16	Remb. Emprunt	293 002	Ch. 16	Emprunts	0
RAR		55 320	024	Produit des cessions	400 000
			RAR		6 554
27		169 965	27		169 965
	Opérations d'ordre (amortissements et opérations de cessions)		Ch. 040	Opérations d'ordre (amortissements et opérations de cessions)	225 113
Ch. 041	opérations patrimoniales	0	Ch. 041	opérations patrimoniales	0
	Opérations d'ordre (travaux en régie et amortissements subventions)	41 000	Ch. 021	Virement de la SF	500 000
Ch. 040			001	Excédent reporté	1 433 060
001	Solde reporté				3 078 866
		3 078 866			3 078 866

Vu l'avis favorable de la commission des moyens du 16 mars 2017 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le budget primitif de l'exercice 2017, tel qu'il lui a été présenté.

Mme DESLEUX explique que la contribution au budget du CCAS a été augmentée de 5 000€. Le reliquat d'excédent des années précédentes ayant été consommé, les dépenses nouvelles ne pouvaient être assumées sans aide du budget communal. Mme DESLEUX explique que le montant des aides d'urgence sera augmenté dans certaines situations. Par ailleurs, les bons alimentaires ont globalement diminué du fait de l'inscription des usagers à l'épicerie sociale et

solidaire qui apporte une aide durable. Enfin, le mécanisme des aides au paiement des factures du restaurant scolaire a été étendu et les modalités d'aide au paiement de la téléalarme ont été modifiées.

M. TRANQUART s'étonne du reliquat évoqué. M. JUMEL répond qu'il s'agit du reliquat généré lorsque le voyage et le repas des anciens étaient imputés au budget CCAS. Mme SALMON-DUCOULOMBIER estime qu'il ne s'agit pas de dépenses sociales.

N°20/2017 Budget location immobilière Casino - compte administratif 2016

Monsieur le Maire, Jean-Paul DUCOULOMBIER, présente au Conseil Municipal le compte administratif de l'exercice 2016 du budget location immobilière Casino:

Budget location immobilière				
Fonctionnement				
	<i>Prévisions</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Résultat antérieur</i>	<i>Total</i>
<i>Dépenses</i>	1 501 810,97 €	1 476 970,92 €		1 476 970,92 €
<i>Recettes</i>	2 193 188,07 €	1 506 121,47 €	60 959,10 €	1 506 121,47 €
<i>Résultat courant</i>				29 150,55 €
<i>Résultat cumulé</i>				29 150,55 €
Investissement				
	<i>Prévisions</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Résultat antérieur</i>	<i>Total</i>
<i>Dépenses</i>	2 326 043,01 €	2 314 451,69 €	8948,17	2 314 451,69 €
<i>Recettes</i>	2 326 043,01 €	2 304 075,28 €		2 304 075,28 €
<i>Résultat courant</i>				-10 376,41 €
<i>Résultat cumulé</i>				-19 324,58 €

Monsieur le Maire sort de la salle et laisse la présidence du Conseil municipal à Monsieur Bruno JUMEL, désigné à cet effet.

Vu l'avis favorable de la commission des moyens du 16 mars 2017 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le compte administratif 2016 du budget Location immobilière du Casino tel que présenté.

Mme SALMON-DUCOULOMBIER s'interroge sur l'activité du cinéma du casino. M. JUMEL répond que ces informations figurent dans le rapport d'activité du casino présenté devant le conseil municipal

N°21/2017 Budget location immobilière Casino - compte de gestion 2016

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DUCOULOMBIER,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2016,

Après s'être assuré que le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Vu l'avis favorable de la commission des moyens du 16 mars 2017 ;

Considérant qu'aucune anomalie n'a été révélée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par Monsieur Antoine ROSSI, receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

N°22/2017 Affectation de résultat - Budget location immobilière 2017

Après que le Compte administratif ait été approuvé, Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire d'affecter les résultats du compte administratif 2016 du budget location immobilière 2017.

Vu l'avis favorable de la commission des moyens du 16 mars 2017 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité affecte le résultat de fonctionnement comme suit :

- 29 150,55€€ au compte 1068 d'investissement – excédents de fonctionnement capitalisés.
- 0€ au compte 002 de fonctionnement – excédent de fonctionnement
- le déficit d'investissement de 19 324,58 € étant inscrit d'office au compte 001 d'investissement – excédent d'investissement reporté.

N°23/2017 Budget location immobilière Casino – budget primitif 2017

Les crédits inscrits au budget primitif 2017 sont répartis comme suit

BP CASINO 2017

		Dépenses		Recettes		
Fonctionnement	Ch. 011	Charges Gales	18 750,00	Ch. 74	Dotations, subventions	43 669,82
	Ch. 66	Ch. Fin.	81 133,62	Ch. 75	Autres produits de gestion	123 000,00
	Ch. 67	Charges exceptionnelles.	0,00	Ch. 76	Produits financiers	57 101,93
	Ch. 68	Provisions		Ch. 77	Produits exceptionnels	
	Ch. 022	Dépenses. Imprévues.				
	Ch. 042			Ch. 042	Opérations d'ordre (travail régie et amortissements subventions)	0,00
		Opérations d'ordre (amortissements et opérations de cessions)	24 043,40			
	Ch. 042-6862	étalement de charges (817621,82-40881,09)	81 762,18			
	Ch. 023	Virement SI	18082,55	002	Excédent de fonctionnement	0,00 €
	Total		223 771,75	Total		223 771,75
Investissement		Dépenses			Recettes	
	Ch. 23	Travaux, installations	2 000,00	Ch. 10	Dotations (FCTVA, TLE)	0,00
	Ch. 16	Remb. Emprunt	131 714,10	Ch. 1068	Excédents de F capitalisés	29 150,55 €
	Ch. 13	Dot. Fds divers	5000	Ch. 13	Subventions	5 000,00
				Ch. 040-	pénalité de renégociation	81 762,18
		Opérations d'ordre (travaux en régie et amortissements subventions)	0,00	Ch. 040	opérations patrimoniales	24 043,40
	Ch. 040			Ch. 021	Virement de la SF	18082,55
	001	Solde reporté	19 324,58€	001	Excédent reporté	
	Total		158 038,68	Total		158 038,68

Vu l'avis favorable de la commission des moyens du 16 mars 2017 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le budget primitif de l'exercice 2017, tel qu'il lui a été présenté,

N°24/2017 Budget annexe ZA Route de Tailleville - compte administratif 2016

Monsieur le Maire, Jean-Paul DUCOULOMBIER, présente au Conseil Municipal le compte administratif de l'exercice 2016 du budget annexe ZA Route de Tailleville qui se présente comme suit :

Budget ZAR				
Fonctionnement				
	Prévisions	Réalisations	Résultat antérieur	Total
Dépenses	68 613,38 €	1 309,38 €		1 309,38 €
Recettes	68 613,38 €		1 309,38 €	0,00 €
Résultat courant				-1 309,38 €
Résultat cumulé				0,00 €
Investissement				
	Prévisions	Réalisations	Résultat antérieur	Total
Dépenses	357 218,65 €		114 943,34 €	0,00 €
Recettes	357 218,65 €	1 309,38 €		1 309,38 €
Résultat courant				1 309,38 €
Résultat cumulé				-113 633,96 €

Monsieur le Maire sort de la salle et laisse la présidence du Conseil municipal à Monsieur Bruno JUMEL, désigné à cet effet.

Vu l'avis favorable de la commission des moyens du 16 mars 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le compte administratif 2016 du budget annexe ZA Route de Tailleville.

N°25/2017 Budget annexe ZA Route de Tailleville - compte de gestion 2016

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DUCOULOMBIER,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2016,

Après s'être assuré que le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Vu l'avis favorable de la commission des moyens du 16 mars 2017 ;

Considérant qu'aucune anomalie n'a été révélée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par Monsieur Antoine ROSSI, receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

N°26/2017 Budget Annexe ZA Route de Tailleville – affectation de résultat

Après que le Compte administratif ait été approuvé, Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire d'affecter les résultats du compte administratif 2016 du budget annexe ZA Route de Tailleville.

Vu l'avis favorable de la commission des moyens du 16 mars 2017 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité acte l'inscription du déficit d'investissement de 113 633,96€ est inscrit d'office au compte 001 d'investissement – excédent d'investissement reporté.

N°27/2017 Budget annexe ZA Route de Tailleville – Budget Primitif 2017

Les crédits inscrits au budget primitif 2017 sont répartis comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les ventes de terrains aménagés : 62 304€

Opérations d'ordre- comptabilité de stock : 5 000€

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les études, travaux et frais annexes : 5 000€

Opérations d'ordre- comptabilité de stock : 62 304€

RECETTES D'INVESTISSEMENT:

Une avance de la commune : 169 964,50€

Opérations d'ordre- comptabilité de stock : 185 945€

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Opérations d'ordre- comptabilité de stock : 185 945€

Déficit antérieur reporté : 113 634€

Vu l'avis favorable de la commission des moyens du 16 mars 2017 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le budget primitif de l'exercice 2017, tel qu'il lui a été présenté.

N°28/2017 Budget annexe Zone d'aménagement différé ZAD- compte administratif 2016

Monsieur le Maire, Jean-Paul DUCOULOMBIER, rappelle au Conseil Municipal qu'aucune ouverture de crédit n'a été réalisée sur le budget Zone d'aménagement différé pour l'exercice 2016. Aucune écriture n'a donc eu lieu.

Monsieur le Maire sort de la salle et laisse la présidence du Conseil municipal à Monsieur Bruno JUMEL, désigné à cet effet.

Vu l'avis favorable de la commission des moyens du 16 mars 2017 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le compte administratif 2016 du budget annexe zone d'aménagement différé.

N°29/2017 Budget annexe Zone d'aménagement différé - compte de gestion 2016

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DUCOULOMBIER,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2016,

Après s'être assuré que le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement

ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Vu l'avis favorable de la commission des moyens du 16 mars 2017 ;

Considérant qu'aucune anomalie n'a été révélée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par Monsieur Antoine ROSSI, receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

N°30/2017 Budget annexe Zone d'aménagement différé – Budget Primitif 2017

Les crédits inscrits au budget primitif pour l'exercice 2017 sont répartis comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

La subvention du budget communal : 25 000€

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le virement à la section d'investissement : 25 000€

RECETTES D'INVESTISSEMENT:

Le virement de la section de fonctionnement : 25 000€

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

L'achat d'étude : 25 000€

Vu l'avis favorable de la commission des moyens du 16 mars 2017 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le budget primitif de l'exercice 2017, tel qu'il lui a été présenté.

N°31/2017 Bilan des cessions et acquisitions réalisées en 2016

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la loi impose aux communes de plus de 2 000 habitants de dresser, chaque année, le bilan des cessions et acquisitions opérées au cours de l'exercice précédent.

Vu l'avis favorable de la commission des moyens du 16 mars 2017 ;

Considérant que pour l'année 2016 le bilan des cessions et acquisitions est le suivant:

Acquisition à titre gratuit des parcelles suivantes du lotissement le Clos St Laurent (voirie et espaces partagés) :

Section	N°	Lieudit	Surface
ZA	63	LE CLOSET	00 ha 00 a 30 ca
ZA	66	LE CLOSET	00 ha 00 a 17 ca
ZA	70	LE CLOSET	00 ha 00 a 25 ca
ZA	79	LE CLOSET	00 ha 00 a 96 ca
ZA	81	LE CLOSET	00 ha 57 a 79 ca
ZA	84	LE CLOSET	00 ha 01 a 14 ca
ZA	90	LE CLOSET	00 ha 00 a 91 ca
ZA	92	LE CLOSET	00 ha 02 a 91 ca
ZA	93	LE CLOSET	00 ha 43 a 17 ca
ZA	95	LE CLOSET	00 ha 00 a 13 ca
ZA	99	LE CLOSET	00 ha 00 a 10 ca
ZA	102	LE CLOSET	00 ha 01 a 35 ca
ZA	103	LE CLOSET	00 ha 00 a 26 ca
ZA	104	LE CLOSET	00 ha 00 a 34 ca
ZA	105	LE CLOSET	00 ha 00 a 28 ca
ZA	106	LE CLOSET	00 ha 00 a 63 ca
ZA	107	LE CLOSET	00 ha 00 a 49 ca

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le bilan des cessions et acquisitions de l'année 2016.

N°32/2017 Délégation de l'exercice du droit de préemption sur la ZAD

Monsieur le Maire indique que la ZAD a été renouvelée par arrêté préfectoral. La commune avait délégué son droit de préemption sur cette zone à l'EPF dans le cadre d'un partenariat pour le portage financier de la maîtrise foncière.

En raison de ce nouvel arrêté préfectoral, il convient de confirmer la délégation du droit de préemption au maire et à l'EPFN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, confirme la délégation du Droit de Préemption Urbain au bénéfice de Monsieur le Maire et de l'autoriser à subdéléguer ce droit à l'EPFN pour des parcelles situées en zone IAU hors ZAD,; confirme la délégation du Droit de Préemption spécifique à la ZAD au bénéfice de Monsieur le Maire et de l'autoriser à subdéléguer ce droit à l'EPFN pour des parcelles situées dans le périmètre de la ZAD.

M. TANCREZ demande si le terrain cadastré AD80, dit terrain LEBAIGUE peut être intégré au partenariat conclu avec l'EPFN. M. LEMOIGNE indique qu'il s'agirait d'une nouvelle convention.

N°33/2017 Autorisation de signature de la convention de financement pour la fourniture et pose de colonnes d'apport volontaires de déchets

Monsieur le maire indique que le conseil communautaire a arrêté les modalités financières de l'installation des points d'apport volontaire pour la collecte des déchets. La communauté de communes prend à sa charge l'intégralité de coûts de mise en place des colonnes semi-enterrées. Toutefois, dans le cas où la commune souhaiterait la mise en place de colonnes enterrées, une participation lui sera demandée :

- 1 colonne = 2500€
- 2 colonnes = 4000€
- 3 colonnes = 5500€
- 4 colonnes = 8000€.

Vu l'avis favorable de la commission des moyens du 16 mars 2017 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (votes contre de Mme AUDIGIE et M. TANCREZ), acte les modalités de ce co-financement et autorise M. le Maire à signer la convention avec Cœur de Nacre.

M. TANCREZ explique qu'il lui semble anormal de délibérer sur ce sujet alors que la compétence a été transférée et que la communauté de communes devrait se charger d'organiser le service en fonction des besoins répertoriés.

M. BREARD s'enquiert de l'avancement de l'implantation de composteurs collectifs. Mme FRENEHARD répond qu'une enquête d'utilité est en cours avec le SYVEDAC. M. TRANQUART ajoute que les délais peuvent être longs dans la mesure où au-delà d'un emplacement, il faut aussi trouver un responsable et recueillir un accord de l'ensemble des résidents concernés.

M. HEBERT estime que ces problématiques devaient être traitées en amont de la mise en place de redevance incitative.

N°34/2017 Groupe scolaire J.B. Couture : fermeture de classe et fusion des deux écoles

Monsieur le Maire informe l'assemblée des courriers de l'inspecteur d'académie :

- l'un pour le retrait d'un emploi à l'école maternelle –
- l'autre pour acter la fermeture de l'école maternelle et l'évolution de l'école élémentaire en école primaire

Les effectifs des années 2012- 2016 sont les suivants :

	maternelle	primaire	total
2012	71	119	190
2013	66	125	191
2014	67	114	181
2015	68	112	180
2016	59	105	164

Les prévisions d'inscription de la rentrée 2017, ne permettent pas de passer le seuil d'ouverture de classe.

M. TRANQUART explique qu'il souhaite voter contre cette délibération dans la mesure où cette décision est d'ores et déjà actée et n'appartient pas au conseil. M. TANCREZ estime lui aussi que la commune se trouve devant le fait accompli.

M. BREARD ajoute que l'an dernier l'inspection académique n'avait pas présenté la fusion des écoles comme une conséquence de la baisse des effectifs. Il estime que la fusion justifie la fermeture d'une classe. Mme SALMON-DUCOULOMBIER explique que sans fusion des écoles une classe aurait été fermée en primaire dès cette année. Une fermeture de classe en primaire est à craindre pour l'an prochain. Elle indique que le nombre d'enfants inscrits en maternelle (54) ne permet effectivement pas le maintien de 3 classes et ajoute que la baisse des effectifs est nationale. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité estime ne pas avoir à se prononcer sur une décision

entérinée et acte la fermeture d'une classe à l'école maternelle et la fusion des deux écoles.

Questions diverses

M. TANCREZ fait suite à une demande d'information de la commission des moyens sur les cartes vitales. Celles-ci peuvent être mises à jour à la pharmacie de Saint-Aubin-sur-mer.

M. TANCREZ explique que les barrières en place rue Pasteur tombent à cause du vent. Il suggère d'installer un panneau fixe sur un emplacement déjà existant.

M. BREARD s'interroge sur l'avenir de l'épicerie sociale et solidaire. M. le Maire répond que de nouveaux locaux seront construits sur un terrain de la commune de Luc-sur-mer à proximité de l'entrée de Douvres.

M. BREARD demande s'il s'agit d'une volonté de délocaliser ce service ? M. le Maire explique que l'opportunité du terrain a conduit à cette localisation.

Mme SALMON-DUCOULOMBIER indique que le voyage des anciens aura lieu à Laval le 31 mai 2017.

Par ailleurs, les élections auront lieu aux dates suivantes :

1. Les élections présidentielles, 1er tour le 23 avril, 2ème tour le 7 mai ;

2. Les élections législatives, 1er tour le 11 juin, 2ème tour le 18 juin ;

Les bureaux seront ouverts de 8H à 19H. Les élus et les citoyens sont invités à apporter leur aide.

M. HEBERT ajoute qu'il recherche des bénévoles pour le marathon de la liberté le 11 juin prochain.

M. le Maire fait suite à la demande de M. TANCREZ sur la collecte des déchets verts. Il indique qu'il n'y a jamais eu de collecte organisée sur Saint-Aubin. Cependant, dans un souci d'équité et parce que d'autres communes organisaient la collecte des déchets verts, un ramassage, sur demande et facturé individuellement, sera organisé à partir de l'an prochain sur l'ensemble du territoire de Cœur de Nacre

Rappel de dates

Le conseil programmé le 25 juillet 2017 est annulé.

- 20 avril 2017 commission des moyens 19H - 25 avril 2017 conseil municipal 20H

- 18 mai 2017 commission des moyens 19H - 23 mai 2017 conseil municipal 20H

- 15 juin 2017 commission des moyens 19H - 20 juin 2017 conseil municipal 20H

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H20

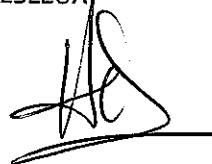
Le Maire,

Jean-Paul DUCOULOMBIER



Le secrétaire de séance,

Annie DESLEUX



Le texte intégral de ces délibérations est affiché dans l'entrée de la mairie.

